

N°2023-12/70B

Objet : FOURNITURE DE DEUX PASSERELLES SUR LA TRANCHE 1 DE LA LIAISON STRUCTURANTE DURABLE : AUTORISATION DE SIGNATURE

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	9
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	9		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Thierry DEL POSO, François BONNEAU, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés ayant donné procuration : Nathalie PINEAU donne pouvoir à Thierry DEL POS.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 29 novembre 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sud Roussillon adoptés en application de l'article L 5214-16 du CGCT,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R2023-1,

Vu le Projet de Territoire de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Considérant que dans le cadre de l'aménagement de la liaison structurante durable reliant les communes d'Alénya, de Saint-Cyprien et de Latour-Bas-Elne, la tranche 1 du projet nécessite la mise en place de deux passerelles sur le parcours afin de franchir l'Agouille de la Mar,

Considérant que pour ce faire, une procédure de consultation a été lancée conformément au CCP du marché n°20231163MS,

Considérant qu'à l'issue de l'analyse des offres, un marché de fourniture et d'installation a été attribué au Groupement conjoint solidaire **RAZEL BEC SAS, PECH'ALU INTERNATIONAL, OTS** pour un montant de 367 554,50 € HT avec un délai d'exécution de 7 mois (Variante 01),

LE BUREAU APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** d'approuver l'attribution de ce marché,

✍️ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20231206-2023-12-70B-AI
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023